



la ligne syndicale claire

Paris, le 13 février 2014

MISE EN ŒUVRE DE LA CCAM DENTAIRE

L'UJCD DEMANDE À MARISOL TOURAINE DE SURSEoir ET RÉCLAME DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Pour notre profession, le premier semestre 2014 sera déterminant. D'une part, les décisions attendues du Conseil d'État sur les recours déposés par l'UJCD peuvent conduire à l'annulation pure et simple des avenants conventionnels signés par la seule CNSD. D'autre part, la marche forcée voulue par la Confédération et l'assurance maladie pour imposer leur « CCAM » au 1^{er} juin prochain démontre clairement que cette date ne pourra être respectée.

C'est devant ce constat, et pour ne pas laisser les consœurs et confrères livrés à eux-mêmes que l'UJCD-Union dentaire a demandé à la ministre de la Santé de surseoir à la mise en œuvre de cette CCAM et, si elle est finalement appliquée, de l'assortir de dispositions transitoires.

« Notre première préoccupation est de défendre la profession, quelles que soient les circonstances, », déclare Philippe Denoyelle, président de l'UJCD, « et c'est bien ainsi qu'il faut comprendre notre intervention auprès de Marisol Touraine : nous n'abandonnons aucune de nos critiques à l'encontre des avenants 2 et 3, et nous souhaitons plus que jamais leur annulation. Mais nous sommes avant tout soucieux d'éviter aux confrères de nouvelles difficultés et de nouvelles obligations au moment où nos libertés sont de plus en plus menacées, en particulier par la loi Le Roux. »

L'UJCD a fait largement connaître les critiques qu'elle formule contre cette pseudo-CCAM. Simple transposition de l'archaïque NGAP, incomplète et inachevée, contraire aux principes et aux propriétés d'une véritable CCAM, cette classification « confédérale » des actes médicaux, si elle entre en application, empêchera pour longtemps toute réforme et même toute évolution du dentaire.

« L'assurance maladie ne pourrait que se féliciter d'une telle situation qui lui permettrait de poursuivre et d'accentuer son désengagement en donnant la main chaque jour davantage aux réseaux des complémentaires. C'est ce schéma d'abandon que nous contestons », conclut le président de l'UJCD-Union dentaire, « et nous nous battons en faveur d'un tripartisme équilibré fondé sur une coopération des régimes obligatoires et complémentaires. La demande que nous adressons aujourd'hui à la ministre de la Santé ne nous détourne évidemment pas de cet objectif ».

Contact presse : Osez Abuser - Tél. : 06 19 45 68 29 ■ Mail : severine@osezabuser.com

COMMUNIQUÉ